

**RELEVÉ DE
DÉCISIONS DU
BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU
20 JANVIER 2025**

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires et suppléants
présents : 31
Procurations : 3

Nombre de votants : 34

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 janvier 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Guy SCHRYVE Procuration à Frédéric PRADALIER, José ROUCOU procuration à Sylvain CLEMENT, Régis BUE procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Nadège BOURGHELLE-KOS, Thierry BRIDAULT, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Informations

Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir

BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

PARCS D'ACTIVITES

DELIBERATION BC_2025_001 - Demande de subventions et de dotations pour la requalification de la zone d'activités des Marlières à Avelin - Phase 1

La Communauté de communes Pévèle Carembault est compétente en matière « d'actions de développement économique » et notamment la création, aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités.

Par conséquent, elle s'est vue transférer la zone d'activités des Marlières, située sur la commune d'AVELIN.

L'intercommunalité a pour projet de requalifier cette zone d'activités au travers plusieurs phases de travaux.

La première phase concerne :

- la réhabilitation de la voirie ;
- l'éclairage public ;
- les aménagements paysagers ;
- les aménagements cyclables.

Les travaux de cette première phase ont été estimés à 980 000 € HT.

Les travaux sont susceptibles de faire l'objet de financements de partenaires publics.

Pour financer ce projet, la Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite solliciter des subventions et dotations, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer des dossiers de demande de subventions et de dotations auprès des partenaires publics, et notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la requalification de la zone d'activités des Marlières à Avelin.***
- ➔ ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.***

 DELIBERATION BC_2025_002 - Demande de subventions et de dotations pour la requalification des zones d'activités des Marlières à Avelin, de la Broye, et du Moulin à Ennevelin

La Communauté de communes Pévèle Carembault est compétente en matière « d'actions de développement économique » et notamment la création, aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités.

Par conséquent, elle s'est vue transférer les zones d'activités des Marlières, située sur la commune d'AVELIN, ainsi que de la Broye, et du Moulin à Ennevelin.

L'intercommunalité a pour projet de requalifier ces zones d'activités au travers plusieurs phases de travaux.

Le montant des travaux a été estimé à 2 755 000 € HT.

Les travaux sont susceptibles de faire l'objet de financements de partenaires publics.

Pour financer ce projet, la Communauté de communes Pévèle Carembault souhaite solliciter des subventions et dotations, notamment auprès de l'Agence de l'eau.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer des dossiers de demande de subventions et de dotations auprès des partenaires publics, et notamment auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre de la requalification des zones d'activités des Marlières à Avelin, de la Broye et du Moulin à Ennevelin.***
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.***

SPORTS

 DELIBERATION BC_2025_003 - Octroi de subventions 2025 - Clubs de sport intercommunaux

Dans le cadre de sa politique sportive, la Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires.

Pour 2025, les clubs sportifs repris ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Basket Club du Pévèle,
- Ping-pong en Pévèle,
- Coutiches EHP (Handball),
- Les badistes d'Espace en Pévèle,
- Fit Pévèle,
- Kick Thaï Boxing du Pévèle.

Après études des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs domiciliés dans nos salles de sports communautaires.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires :

- 5 000 € en faveur du Basket Club du Pévèle,
- 1 200 € en faveur du Ping-pong en Pévèle,
- 5 000 € en faveur de Coutiches EHP,
- 1 000 € en faveur des badistes d'Espace en Pévèle,
- 4 000 € en faveur de Fit Pévèle,
- 3 000 € en faveur du Kick Thaï Boxing du Pévèle.

→ D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

 DELIBERATION BC_2025_004 - Octroi de subventions 2025 - Clubs sportifs de haut niveau

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de Communes Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs « de haut niveau ».

Pour 2025, les associations de clubs sportifs reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Clubs de sport collectif :

- Volley-ball club de CYSOING,
- CLOS de WAHAGNIES, dont une de leurs équipes est inscrite en championnat National 2 ou 3.

- Clubs de sport individuel :

- CYSOING Gym Saint Evrard,
- Kick Thaï Boxing du Pévèle de NOMAIN, supportant les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales voire mondiales.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs « de haut niveau ».

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

→ De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre de la pratique du sport de « haut niveau » :

- 7 500 € en faveur du Volley Ball Club de CYSOING, pour son équipe inscrite en National 2,
- 5 000 € en faveur du Club Laïc Omnisport de WAHAGNIES (CLOSW), pour son équipe inscrite en National 3,

- 2 000 € en faveur du CYSOING Gym Saint-Evrard, pour les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales,
- 2 000 € en faveur du Kick Thaï Boxing du Pévèle de NOMAIN, pour les frais de déplacement et d'hébergement de ses compétiteurs engagés dans des compétitions nationales et mondiales.

→ D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION BC_2025_005 - Octroi de subvention à l'association Handicaché

L'association Handicaché, installée sur la commune de Cappelle-en-Pévèle, sensibilise au handicap invisible.

Elle participe également à de nombreuses conférences et rencontres organisées sur le sujet.

Afin de pouvoir toucher davantage de personnes, l'association réalise un documentaire mettant en scène la vie des personnes atteintes de ce type de handicap.

Dans le but de promouvoir ce documentaire, l'association se lance dans la réalisation d'un teaser, une vidéo courte servant de bande annonce.

Elle recherche des partenaires pouvant contribuer au financement du projet dont le coup a été évalué à 20 000 €.

DECISION (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 34 VOTANTS)

Le Bureau communautaire décide de :

- D'octroyer une subvention de 2 000 € en faveur de l'association Handicaché, pour la réalisation du teaser sur le handicap caché.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.